



Remplacement électroménager. qui paye ?

Par **Nicole66**, le **30/05/2012** à **13:53**

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis 3 ans dans le cadre d'une location vide, contrat stipulant cuisine équipée, sans autre précision...

Le four, puis le réfrigérateur encastré (en place depuis une quinzaine d'année sur les dires de la propriétaires) ont successivement lâché.

Nous avons fait intervenir un réparateur (payé par nos soins) pour le réfrigérateur, qui a confirmé la panne du compresseur et la nécessité de remplacer le bloc moteur.

Le four a été remplacé par la propriétaire, qui revient sur sa position et conteste sa responsabilité en ce qui concerne le remplacement de l'électroménager d'une manière générale et donc du réfrigérateur encastré.

A qui doivent être imputés les frais de remplacement des matériels ?

Merci d'avance pour votre réponse.